



Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'un investissement pour l'application informatique petite enfance

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	19 juin 2019
Dossier communiqué le	:	27 juin 2019
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	14 octobre 2019
Délai de réception des résolutions à l'ACG	:	21 octobre 2019 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Parmi les applications au catalogue du Groupement intercommunal d'informatique (SIACG) se trouve le programme dévolu aux besoins du secteur « petite enfance » qui est utilisé pour la gestion de 57 institutions de la petite enfance et des groupements de familles d'accueil et qui doit impérativement être renouvelé.

En effet, cette solution, conçue puis mise en service il y a plus de 12 ans, a été bâtie au fur et à mesure de l'intégration de règles de gestion hétérogènes pratiquées dans les différentes communes et institutions. Elle ne correspond plus aux exigences fonctionnelles et d'exploitation attendues, en particulier pour les fonctions liées à l'accueil du petit enfant, aux ressources humaines et plannings des personnels et aux tableaux de bord de gestion.

Un projet a donc été initié par le Comité du SIACG il y a quelques mois et un appel d'offres lancé afin d'acquérir un logiciel du marché répondant à ces besoins.

Les objectifs de ce projet sont :

- Intégrer et déployer dans les communes et institutions un outil informatique du marché bénéficiant de bonnes pratiques éprouvées.
- Disposer des fonctionnalités nécessaires à la gestion financière et des ressources humaines ainsi qu'au soutien des activités d'accueil.
- Assurer une solution technique à jour, sécurisée et permettant une vision pérenne.
- Intégrer les innovations métier et technologiques actuelles.

L'étude préliminaire du marché et l'évaluation des travaux à conduire ont fait apparaître un coût global du projet estimé à CHF 1'500'000.-, qui devra être engagé sur deux ans à partir de l'exercice 2020. Le Comité du SIACG, considérant l'impossibilité de consentir à cet investissement exceptionnel par le budget d'investissement usuel du Groupement, a proposé de les faire financer par le FI.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 19 juin 2019, d'octroyer une subvention exceptionnelle d'investissement, qui sera engagée sur plusieurs années à partir de 2020, de CHF 1'500'000.- destinée au renouvellement de l'application informatique dédiée aux institutions de la petite enfance.